

Arrêté N° 2023-203

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

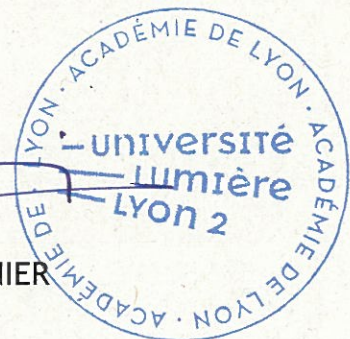
Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au « Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant parcours Collaborateur en Gestion des Ressources Humaines », est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 05 juillet 2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant parcours Collaborateur
 en Gestion des Ressources Humaines

CP VAE	Président.e de jury	Enseignant.e.s	Professionnel.le.s
VAE	GAY Claudine MCF	MOULETTE Pascal MCF	BARTHELEMY Sandrine SECA
		PORCHER Pascale MCF	LEBRAS Stéphanie ASSELIO

Annexe arrêté n°2023-203